AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0166
FR0000121972-FS0044

15 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SCHNEIDER ELECTRIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2016, complété par un courrier reçu le 15 janvier 2016, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 janvier 2016, le seuil de 5% du capital de la société SCHNEIDER ELECTRIC et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 29 322 522 actions SCHNEIDER ELECTRIC[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SCHNEIDER ELECTRIC sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions SCHNEIDER ELECTRIC détenues à titre de collatéral[4].

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.
[2] Dont 20 actions SCHNEIDER ELECTRIC assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC, réglés exclusivement en espèce et 2 690 options à règlement en numéraire (*cash settled options*), exerçables jusqu'au 9 février 2016, pouvant donner droit, par exercice au prix de 56,03 € par option, à autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 4 954 685 actions SCHNEIDER ELECTRIC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 588 734 472 actions représentant 630 365 631 droits de vote.
[4] Soit 3 236 693 actions SCHNEIDER ELECTRIC.